

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

***Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991***



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°443 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»***

**Semaine du 07 au 13 octobre2024**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 13 octobre 2024, au moins 708 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>0. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>I. CONTEXTE DROIT DE L'HOMME, JUDICIAIRE, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>I.1. CONTEXTE DROIT DE L'HOMME .....</b>	<b>4</b>
<b>I.2. CONTEXTE JUSTICE .....</b>	<b>5</b>
<b>I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE .....</b>	<b>5</b>
<b>I.4. CONTEXTE SECURITAIRE.....</b>	<b>6</b>
I.4.1. DES REBELLES FDLR HEBERGES AU BURUNDI .....	6
I.4.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	8
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>II.1. DROIT A LA VIE .....</b>	<b>9</b>
II.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS DU SNR .....	9
<b>II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</b>	<b>10</b>
<b>II.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....</b>	<b>10</b>
II.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	11
<b>II.3. DROIT A LA LIBERTE.....</b>	<b>13</b>
II.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET /OU PORTEE DISPARUES.....	13
II.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	14
<b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CUTURELS .....</b>	<b>14</b>
<b>III.1. DROIT A L'EDUCATION.....</b>	<b>14</b>
<b>IV. DROITS CATEGORIELS.....</b>	<b>17</b>
<b>IV.1. DROITS DE L'ENFANT .....</b>	<b>17</b>
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>18</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès national pour la liberté</i>
<b>DCE</b>	: <i>Direction communale de l'enseignement</i>
<b>DPE</b>	: <i>Direction Provinciale de l'Enseignement</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>FAB</b>	: <i>Forces Armées du Burundi</i>
<b>FDLR</b>	: <i>Forces démocratiques de libération du Rwanda</i>
<b>FDN</b>	: <i>Force de Défense nationale du Burundi</i>
<b>FLN</b>	: <i>Front de libération nationale</i>
<b>FNL</b>	: <i>Forces Nationales de Libération</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>OTB</b>	: <i>Office du thé du Burundi</i>
<b>PJ</b>	: <i>Police Judiciaire</i>
<b>RDC</b>	: <i>République démocratique du Congo</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service de Renseignement au service</i>
<b>TGI</b>	: <i>Tribunal de grande instance</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin traite le contexte droits de l'homme, judiciaire, gouvernance et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques ainsi que les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavres et 3 personnes exécutées sommairement, 6 victimes de VBGs, 2 personnes torturées, 2 personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi qu'une personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 2 nouveau-nés tués, un membre du parti CNL et 1 prêtre torturés, 1 mineur arrêté arbitrairement et 4 enfants victime de trafic des êtres humains.

Des Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## **I. CONTEXTE DROITS DE L'HOMME, JUDICIAIRE, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE**

### **I.1. CONTEXTE DROITS DE L'HOMME**

#### ***Renouvellement du mandat du rapporteur spécial sur le Burundi***

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, réuni à Genève, a renouvelé en date du 10 Octobre 2024 le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaétan Zongo. A l'issue du vote qui a reconduit le mandat du Rapporteur spécial, 22 pays ont voté en faveur du renouvellement, 10 ont voté contre tandis que 15 pays se sont abstenus. Ce renouvellement du mandat du rapporteur spécial confirme que la situation des droits humains au Burundi demeure préoccupante et nécessite une vigilance continue de la part de la communauté internationale.

Dans son rapport présenté en date du 23 septembre 2024, lors de la 57<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le Rapporteur spécial a mis en lumière les violations persistantes des droits de l'homme au Burundi, y compris les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires ainsi que la torture.

En outre, dans la perspective d'éclairer la communauté burundaise et internationale sur la persistance des violations des droits humains au Burundi, la Ligue Iteka a, au mois de septembre 2024, produit un rapport bilan<sup>1</sup> de quatre ans et deux mois du régime du président Evariste Ndayishimiye. Dans ce rapport, des violations graves des droits de l'homme sont relevées notamment les droits civils et politiques avec 2436 personnes tuées, 535 victimes de VBG, 261 personnes victimes de de torture, 183 personnes victimes d'enlèvements et/ou disparitions forcées ainsi que 2676 personnes arrêtées arbitrairement.

Le renouvellement du mandat du rapporteur spécial sur le Burundi souligne l'inquiétude continue concernant les violations des droits humains dans le pays, en particulier à l'approche des élections législatives et communales de 2025.

En l'absence d'autres mécanismes crédibles de monitoring de la situation des droits humains, le rapporteur spécial constitue l'un des mécanismes indépendants capables de surveiller et de rendre compte des violations des droits humains au Burundi.

<sup>1</sup><https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/09/RAPPORT-4-ANS-ET-2-MOIS-DU-PRESIDENT-EVARISTE-NDAYISHIMIYE.pdf>

Signalons que ce renouvellement fait suite à des actions de plaidoyer des organisations burundaises et internationales de la société civile en faveur du renouvellement du mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

## ***1.2. CONTEXTE JUSTICE***

### ***Un responsable du SNR arrêté en province Cibitoke***

En date du 11 octobre 2024, Felix Havyarimana responsable du SNR en province Cibitoke a été arrêté par ses collègues venus de Bujumbura avec un mandat d'arrêt en provenance du parquet général de Bujumbura et conduit manu militari au cachot du SNR en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins policiers, Felix a été accusé d'escroquerie de 75 000 000 fbu à Paul Icoyitije, commerçant d'or. D'après une source sécuritaire, Paul Icoyitije était chaque fois taxée d'ennemi du pays par le responsable du SNR en province Cibitoke qui lui reprochait de vendre des lingots d'or au Rwanda.

Paul Icoyitije menacé de mort chaque fois par le responsable de la documentation à Cibitoke a dû signer de force une reconnaissance suivie du déblocage de cette somme d'argent pour éviter qu'il soit tué. C'est ainsi qu'il a saisi par peur d'après un officier de police à Cibitoke les instances hiérarchiques des services de renseignements qui sont intervenus.

Cité à maintes reprises dans des cas d'assassinat et d'enlèvement, certains habitants du chef-lieu de Cibitoke contactés à ce propos saluent cette arrestation et demandent que cet ancien patron du SNR dans la province Cibitoke soit puni et jugé conformément à la loi.

### ***Jugement rendu à la TGI Kayanza***

Le 7 octobre 2024, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Kayanza a rendu son verdict dans l'affaire de Béatrice Yamuremye, originaire de la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza. Elle a été condamnée à cinq ans d'emprisonnement, ainsi qu'à une amende de 100 000 francs burundais et à un dédommagement moral de 1 000 000 de francs burundais.

Béatrice Yamuremye était accusée du meurtre de son mari, tué à coups de pilon dans la nuit du 24 au 25 septembre 2024. Cependant, elle a plaidé non coupable, affirmant que la victime était morte après avoir été frappée par une brique en adobe lors d'une bagarre qui les opposait.

Boniface Nduwimana, représentant de l'Association des hommes en détresse, une organisation défendant les droits de l'homme, a exprimé son insatisfaction quant au verdict. Selon lui, si un homme était accusé du même crime, il encourrait une peine à perpétuité, soulignant ainsi une disparité dans la justice.

## ***1.3. CONTEXTE GOUVERNANCE***

### ***Descente du secrétaire du parti CNDD-FDD en province Kirundo***

Selon une information reçue par la Ligue Iteka le 8 octobre 2024, Révérien Ndikuriyo, secrétaire national du parti CNDD-FDD, a effectué une tournée dans toutes les communes de la province de Kirundo du 2 au 5 octobre 2024. Lors de cette visite, il a réuni les leaders locaux du parti et les représentants des Imbonerakure à la frontière entre le Rwanda et le Burundi.

Les témoins oculaires affirment que l'objectif de cette visite était de préparer les Imbonerakure aux prochaines élections en vue de cibler et neutraliser les opposants. À la fin de chaque réunion, Ndikuriyo aurait sélectionné cinq membres des Imbonerakure par colline pour leur donner des instructions sur la manière de cibler l'ennemi.

Révérien Ndikuriyo est une figure politique importante au Burundi, ayant occupé le poste de président du Sénat de 2015 à 2020 et étant actuellement secrétaire général du parti CNDD-FDD depuis 2021.

### **Plus de 100 ménages en impasse d'être expulsés de leurs terres en commune Rugombo, province Cibitoke.**

Depuis le 8 octobre 2024, les autorités administratives, militaires et policières du Burundi ont lancé une campagne d'expropriation contre 110 ménages de la localité de Kibuku, dans la province de Cibitoke. Ces familles cultivent depuis des années des terres de 80 hectares, bordant la rivière Rusizi, à la frontière avec la RDC.

Les autorités visent apparemment à confisquer ces terres pour les attribuer à des dignitaires du parti CNDD-FDD. Cependant, les paysans possèdent ces terres depuis des générations, comme en témoigne un octogénaire. Une cinquantaine de femmes ont déjà manifesté leur colère sur place.

Des policiers, menés par le gouverneur de Cibitoke et accompagnés des Imbonerakure, ont été déployés pour interdire toute activité agricole. Cette opération s'est répétée début octobre 2024 dans plusieurs localités des communes de Rugombo, Buganda, Mabayi et Bukinanyana, entre autres les localités de Mbaza-Miduha, Gatoki, Ryabigabo, Ruhagarika, Murambi, Buhoro et Ndora.

Selon des témoins, les hautes autorités du pays, notamment le premier ministre, seraient impliquées dans cette affaire, cherchant à acquérir des pâturages pour leurs troupeaux. Les victimes sont dans un état de désarroi total, tandis que la justice semble rester inerte.

Le gouverneur de Cibitoke a tenté de rassurer la population en parlant de domaine public et en affirmant que toute personne ne peut obtenir une autorisation temporaire pour y exercer des activités agricoles.

## ***1.4. CONTEXTE SECURITAIRE***

### ***1.4.1. DES REBELLES FDLR HEBERGES AU BURUNDI***

#### ***Qui contrôlent les communes Mabayi et Bukinanyana de la province Cibitoke : Des FDLR et FLN ou FDN ?***

Du deuxième mandat de Pierre Nkurunziza à août 2023, la question des rebelles rwandais du FLN et du FDLR a été l'un des sujets quotidiens dans les communes Mabayi et Bukinanyana. Dans la Kibira où ils sont positionnés, ils avaient préféré les collines de Mabayi car plus proches avec le Rwanda où ils ont été maintes fois engagés dans des attaques pour se replier au Burundi.

A Mabayi comme à Bukinanya, ces rebelles qui cohabitaient presque avec les positions militaires de la FDN et la population, leur présence a été pour beaucoup de gens l'occasion de se faire de l'argent au cours des échanges qu'ils entretenaient avec ces rebelles (ils se ravitaillaient au sein de la population et utilisaient des civils pour se procurer de tout ce dont ils avaient besoin.

Les devises qu'ils tiraient de leurs échanges avec le régime CNDD-FDD (trafic d'or et d'armes), ont été source de richesse pour les uns.

Pour les autres, ils ont été source de malheur pour les collines de Bumba et Nderama de la commune Bukinanyana et les collines Gasebeyi, Kibande, Mukoma, Gafumbegeti et Rutorero de la commune Mabayi au cours des pillages qu'ils effectuaient et des combats avec l'armée au cours desquels des civils innocents étaient victimes ainsi que quelques assassinats qu'ils ont perpétrés comme celui de Maisha l'ex-secrétaire des imbonerakure à Mabayi en août 2023.

Après la mort d'Adolphe Nshimirimana et Pierre Nkurunziza, le Général Bunyoni était leur seul Maître protecteur. Celui-ci pour des raisons politiques et de sa position, entretenait des contacts seulement avec leurs chefs qui avaient leurs domiciles à Cibitoke, Kajaga, Kigobe et Kabondo. Celui qui était plus proche de ces rebelles sur terrain et dans leurs trafics était le général Godefroid Bizimana dans un long premier temps puis dans un court deuxième temps Innocent Museremu.

Comme ces officiers ont perdu peu à peu leur influence depuis la mort du président Nkurunziza, le Général Ndirakobuca, ministre de l'Intérieur de l'époque avait tissé d'étroites relations avec ces rebelles qui avaient perdu eux aussi leur influence en RDC où leurs chefs influents dans le commerce d'armes et de minerais comme source de revenus pour ces rebelles. C'est ainsi qu'avec Gervais Ndirakobuca, un commerce qui serait comme un moyen de survie et de stabilité dans le pays pour les rebelles fut engagé. Des tonnes de coltan, des Kilos d'or extraits de la Kibira et dans une partie de Bukinanyana se vendent au Rwanda et en retour ils importent des vaches et à Côté de ça, les rebelles en profitent pour se procurer des armes via la RDC.

Depuis longtemps plusieurs personnes à Mabayi sont entrées en relation avec ces rebelles. Des administratifs à la base aux orpailleurs en passant par des simples marchands de denrées alimentaires, plusieurs sont devenus millionnaires. Ils avaient profité de la double arrestation de Denis Uwimana frère du Général Godefroid Bizimana qui assurait les ravitaillements de ces rebelles. Devenus nombreux et riches en même temps, des conflits d'intérêts naissent en 2023 et en moins de 10 jours, des militaires et policiers dont trois officiers ont été assassinés au cours d'un affrontement à Kivogero le 3 août et l'assassinat d'un responsable des imbonerakure le 9 août 2023.

Ndakugarika était au courant de ces échanges commerciaux mais comme il était sûr d'en profiter beaucoup plus que les autres, il n'avait jamais pensé que ces échanges pourraient occasionner une preuve tangible de la présence des rebelles rwandais sur le sol burundais. Les deux incidents meurtriers ont encore réaffirmé la présence de ces rebelles sur le sol burundais, une présence que le pouvoir en place avec Ndakugarika comme premier ministre avait toujours niée.

Après une réunion de sécurité organisée par Ndakugarika à la Paroisse Mabayi un mois après les deux incidents, il a promis que si un rebelle rwandais est appréhendé à Mabayi, ça sera le tort de la population et la suite sera une guerre meurtrière. Depuis lors, tous rebelles s'installent à Bukinanyana. Une centaine de leurs collaborateurs à majorité d'influents membres du parti CNDD-FDD sont alors arrêtés en vague sur ordre de Ndakugarika. Emprisonnés à Mpimba et dans différents cachots du SNR, certains ont été torturés, un certain Matwi exécuté, ils furent libérés un à un et jusqu'actuellement, seulement trois croupissent encore à Mpimba dont l'ancien administrateur de la commune Mabayi Nicodème Ndahonyimana.

Durant presque une année, aucune présence, aucun incident des rebelles n'a été signalé et c'est pendant cette période de calme jamais observé à Mabayi depuis plus de 10 ans que le SNR et les membres du CNDD-FDD ont mené une méchante chasse aux opposants des membres du parti CNL, certains ont été enlevés sans traces et d'autres assassinés. Parmi les accusations contre ces victimes figure la collaboration avec ces rebelles, des accusations qui ont semé la confusion aux habitants de Mabayi.

En mutant vers Bukinanyana c'était un moyen de masquer la présence des rebelles dans le pays. Les gens de Bukinanyana étant fidèles à Ndakugarika ils sont toujours prêt à garder le secret, (Si ibimenabanga)...ils n'aiment pas l'argent comme ceux de Mabayi qu'il qualifie de ibimenabanga et abakunzi b'inda ( Indiscrets et corrompus).

En conséquence, il peut toujours mener confortablement ses affaires sans dérangement. Autre chose, dans le temps, les personnes qui avaient été arrêtées pour collaboration avec les rebelles, elles dénonçaient leurs patrons.

Bukinanyana étant très lointain des frontières rwandaises à cause de l'immensité d'une partie de la Kibira et de Nyungwe, ces rebelles ont commencé à revenir à Mabayi. De ce côté, ils peuvent entrer facilement au Rwanda, piller dans les ménages et revenir. C'est ainsi que depuis le 20 septembre 2024, les forces armées rwandaises ont renforcé leurs positions à la ligne qui sépare les deux pays après qu'un groupe de rebelles a tenté de s'infiltrer au Rwanda et après l'échec a fait repli au Burundi. Ainsi plusieurs positions militaires ainsi que leurs chefs ont été mutés au cours de la semaine du 23-27 septembre 2024.

Les positions qui comptent trop d'effectifs importants d'hommes venus des FAB et du FNL sont les plus mutées. Les chefs militaires de ces deux origines restent toujours au camp Mabayi et à la position militaire de l'OTB Buhoro. Les chefs militaires issus du parti CNDD-FDD sont ceux qui vont souvent sur le terrain dans la Kibira.

Avec la situation au Sud Kivu, le régime de Ndayishimiye Evariste aurait sans doute besoin de ces rebelles dont les principales bases et principaux commandants sont basés en RDC d'où la nécessité de leur assurer une protection sur le sol Burundais. Et pour faciliter leurs déplacements, ils ont besoin de l'axe Mabayi-Rugombo de 36 km. Avec cet axe, il faut seulement une heure pour arriver sur le sol congolais. Des véhicules militaires et ceux du SNR circulent la nuit dans cet axe et des sources informent qu'à leur bord se trouvent des gens qui ont l'habitude de débarquer à Mparambo de la zone Rugombo pour entrer souvent avec escorte en RDC.

#### ***1.4.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Butezi, province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 octobre 2024 indique qu'en date du 2 octobre 2024, dans un buisson se trouvant derrière le camp des réfugiés congolais de Bwagiriza, sur la colline et zone Bwagiriza, commune Butezi, province Ruyigi, un corps sans vie d'un homme non identifié, décapité, a été retrouvé à côté du chemin sur la colline Buruhukiro.

Selon un témoin oculaire, la victime serait un réfugié congolais qui aurait été tué par ses pairs. Il serait accusé de sorcellerie par ses condisciples congolais de ce camp. Ce corps sans vie en décomposition a été directement enterré sur place par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs de cultures vers 6 heures du matin.

Deux personnes suspectes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ruyigi***

Dans la matinée du 7 octobre 2024, vers 6 heures, sur la colline Buruhukiro, zone Rusengo, commune et province Ruyigi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par les cultivateurs sur qui se rendaient à leurs champs. Selon des sources sur place, Antoinette Semugara, l'administratrice de la commune Ruyigi s'est précipitée à ordonner l'enterrement de la victime en collaboration avec la croix rouge car le corps avait déjà commencé à se décomposer.

Cette personne n'a pas été identifiée dans cette localité, elle aurait été tuée dans une autre localité et jetée à cet endroit.

### ***Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 9 octobre 2024, vers 5 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une prénommée Olive, âgée de 50 ans, originaire colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi a été tuée par des gens non encore identifiés. Selon des témoins sur place, la victime a été tuée par des gens non identifiés quand elle allait aux champs avec des semences de maïs et une casserole de nourriture. Selon des témoins, la victime a été tuée à coups de machettes au niveau de la tête, le bras droit et la main gauche amputé à l'arrivée à l'hôpital de Buhiga.

Elle était en litiges fonciers avec ses deux frères et elle avait gagné tous les procès au niveau des tribunaux de la province. Jusqu'au 13 octobre 2024, personne n'a été interpellée et la famille de la victime et les voisins l'ont enterrée le même jour.

## ***II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

### ***II.1. DROIT A LA VIE***

#### ***II.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS DU SNR***

##### ***Une personne morte dans le cachot du SNR en province Cibitoke***

Dans la nuit du 6 au 7 octobre 2024, le corps sans vie d'un homme âgé d'une trentaine d'année a été retrouvé gisant dans une mare de sang au cachot du SNR au chef-lieu de la province Cibitoke.

Selon des témoins oculaires, la victime faisait partie d'une équipe de 3 personnes ramenées de Bujumbura Mairie et incarcérées dans les cahots du SNR depuis le soir du 4 octobre 2024. D'après cette même source, la victime a reçu plusieurs coups de marteaux avant de succomber à ses blessures.

Le corps sans vie de la victime a été sorti le lendemain, très tôt le matin et emporté dans un endroit non encore connu. Une autre source sécuritaire précise que les victimes seraient soupçonnées d'être des rebelles de Red-Tabala et qui ont été arrêtées dans la ville d'Uvira en République Démocratique du Congo avant d'être ramenés au Burundi sous escorte des agents SNR.

Les deux autres agonisants et privés de nourriture sont pour le moment entre la vie et la mort. Implanté tout près de la résidence du Gouverneur de Cibitoke, des cris de détresse des gens sous torture sont souvent entendus par des passants. Certains habitants contactés et habitant non loin du cachot du SNR exhortent le Gouverneur de Cibitoke et les autorités policières d'user de leur influence pour sauver la vie de ces 2 autres personnes.

##### ***Deux personnes mortes dans le cachot du SNR en province Cibitoke***

Dans une période ne dépassant pas une semaine, trois personnes ont trouvé la mort après avoir été torturées par les policiers du SNR en province de Cibitoke, accusées de participation au groupe rebelle Red-Tabara.

Les 2 jeunes gens sous torture dans les geôles du SNR de la province Cibitoke sont morts le soir du 9 octobre 2024 alors que la première victime avait trouvé la mort dans les mêmes conditions au début de la semaine.

Selon les témoins sur place, les 2 cadavres enveloppés dans une tente sont sortis le même jour du bureau du SNR vers la tombée de la soirée et transportés par le véhicule du chef du SNR en direction de la localité de Nyamitanga dans la commune de Buganda où ils ont été enterrés sur le littoral de la Rusizi faisant frontière avec la RDC.

Selon le même témoin, le véhicule du responsable du SNR Cibitoke était escorté par 2 policiers et 3 Imbonerakure qui étaient chargés de leur inhumation ce qui fait penser à une sorte d'exécution sommaire.

Comme l'indique les habitants de la localité contactés, tous à l'unanimité pointent du doigt le chef du SNR Cibitoke dans plusieurs cas d'enlèvement et d'assassinat.

Le gouverneur de Cibitoke et le procureur du parquet près le TGI Cibitoke interrogés à ce propos indiquent ne pas être au courant de ces informations. Ces deux autorités administratives et judiciaires appellent toute personne disposant des informations allant dans ce sens de saisir les instances habilitées et porter plaintes.

Le chef du SNR quant à lui interrogé sur ces 3 récents cas d'assassinat en moins d'une semaine où même son véhicule qui a été aperçu transportant les cadavres pendant la nuit dans la localité de Nyamitanga, préfère ne rien dire.

Différentes sources concordantes font savoir que la main du responsable du SNR est citée dans de nombreux cas de tueries à l'endroit des membres des partis de l'opposition. Ces victimes sont taxées de rebelles contre le régime de Gitega et avaient été arrêtés dans la ville d'Uvira, au Sud Kivu en RDC au début du mois avant d'être ramenés au Burundi où ils viennent de mourir après avoir été torturés dans les cachots des SNR à Cibitoke.

Nsavyimana Jean Paul, procureur près le TGI Cibitoke et Carême Bizoza, Gouverneur de la province Cibitoke admettent n'avoir pas été saisi d'aucun plaignant.

Le responsable du SNR à Cibitoke, au cours d'une réunion de sécurité du 7 octobre 2024, rejette toutes ces accusations avant d'indiquer qu'il faut approcher le porte-parole au niveau National pour toute question concernant le SNR.

## ***II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE***

### ***II.2.1. DES PERSONNES TORTUREES***

#### ***Un membre du parti CNL torturé en commune et province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2024 indique qu'en date du 28 septembre 2024 Samuel Nibaruta, âgé de 24 ans, membre du parti CNL, originaire de la colline Mudahandwa, commune et province Bururi, a été tabassé par Tony et Ferdinand, Imbonerakure et l'ont cogné le bras.

Selon des sources sur place, en date du 7 octobre 2024, Samuel a été arrêté par 4 policiers sous les ordres du commissaire de la PJ, Colonel de police Ladislas, au rond-point devant le bureau communal et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Bururi. Il est accusé d'avoir dénoncé les Imbonerakure qui l'avaient tabassé.

Ce jeune portant des habits ensanglantés avec une blessure au bras droit en haut du coude se lamentait à haute voix déplorant que les présumés auteurs qui l'ont poignardé tout près de la rivière Myugaro sur la colline Mugozi et qui avaient été arrêtées et conduites à ce cachot le 2 octobre 2024 sont libres depuis le 3 octobre 2024.

### ***Un prêtre torturé en commune Mukaza, mairie de Bujumbura***

En date du 4 octobre 2024, vers 20 heures, Olivier Ndayikengurukiye, prêtre, originaire de la province Bujumbura, commune Nyabiraba, colline Nyabiraba a été enlevé par les agents du SNR quand il était de retour à Kiriri dans la commune Mukaza en mairie de Bujumbura là où se trouve la congrégation des pères missionnaires. Ce prêtre, missionnaire d'Afrique exerçait sa mission évangélique en Mozambique. Il était venu dans son pays natal pour rendre visite à sa famille.

Selon un témoin oculaire, le jour de son enlèvement, il était de retour à Kiriri et avait pris un taxi de plaque d'immatriculation KA0918. Il a été libéré en date du 12 octobre 2024 étant dans un état critique après avoir été torturé par ces agents du SNR. La victime est en train d'être soigné dans l'une des hôpitaux du Burundi.

## ***II.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a constitué une avancée majeure. Elle a garanti une meilleure protection, notamment en fournissant une définition du viol prenant en compte la question du consentement et en interdisant des pratiques traditionnelles nocives.

### ***Une fille violée en commune Rutegama province Muramvya***

En date du 7 octobre 2024, vers 18heures, sur la colline Gashingwa, commune Rutegama, province Muramvya, K.D âgé de 13 ans, élève en 5<sup>ème</sup> à l'ECOFO Gashingwa, a été violée par Fulgence Nahishubije âgé de 53 ans, cultivateur et membre du CNDD-FDD.

Selon des témoins oculaires, la victime venait d'acheter un savon dans une boutique du centre de négoce de Gashingwa puis elle a croisé Fulgence qui lui a proposé de lui donner 5 000 fbu afin de coucher avec lui, chose que la victime aurait refusée.

Selon les mêmes témoins oculaires, Fulgence l'a immédiatement emmenée de force dans un buisson, l'a ligotée et l'a violée. Les voisins qui ont entendu les cris de l'enfant sont venus à son secours et l'ont trouvée toujours ligotée. Ils ont appelé ses parents qui l'ont conduite à l'hôpital de Kibimba et les examens médicaux ont confirmé le viol.

Le présumé auteur qui avait pris fuite a été arrêté le 9 octobre 2024 chez son ami Pamphile Barengayabo de la même colline. La population de Gashingwa a appelé la police et l'OPJ Adjudant major Juvent Havyarimana et l'ont arrêté et conduit au cachot de police de Rutegama où il est incarcéré avec son ami qui l'avait caché.

### ***Une fillette violée en commune et province Kayanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024, indique qu'en date du 6 octobre 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, F.T âgée de 11 ans a été violée par le nommé Elvis Irankunda âgé de 19 ans résident sur la colline Murima, commune et province Kayanza. Selon des témoins oculaires, le présumé auteur a enfoncé un morceau de roseau dans le sexe de l'enfant après l'avoir violé.

Selon la victime, elle était en train de jouer avec les autres et Elvis est venu avec d'autres garçons dont Moïse Irankunda âgé de 19 ans et Zacharie Nkurunziza âgé de 19 ans en provenance de la colline Murima, commune et province Kayanza. Ces garçons de Murima ont commencé à jouer avec ceux de Rwintare et Elvis a couru sur Francine en allant dans les bananiers derrière les maisons. Selon des sources sur place, après quelques minutes les autres ont entendu l'enfant pleuré avec force.

En portant secours, ils ont trouvé Francine couché avec un morceau de roseau enfoncé dans le sexe. Le chef de colline Rwintare Marie Goreth Minani a alerté les gens et l'enfant a été transporté à l'hôpital de Kayanza puis transféré à l'hôpital autonome de Ngozi.

Le présumé auteur a été arrêté par les résidents de la colline Rwintare sous l'ordre du chef de colline. Pour des raisons d'enquête et ils ont arrêté aussi Moïse et Zacharie qui étaient venus avec Elvis en provenance de la colline Murima et ont été conduits au cachot du commissariat de Kayanza.

### ***Une femme battue en commune et province Kayanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sur la colline Kinzobe, commune et province Kayanza, Donavine Abikunda âgé de 25 ans, cultivatrice, mariée à Janvier Nimbona, travailleur dans un restaurant a été battue par son beau-frère Jean Bosco Irakoze qui a profité de l'absence de son frère Janvier.

Selon des sources sur place, le motif est que la famille de son mari n'aime pas Donavine et veulent que Donavine quitte cette famille pour retourner chez ses parents.

Selon la victime, seul son mari l'aime dans cette famille. Les autres cherchent des raisons à démontrer pour que Donavine quitte leur famille. C'est ainsi que ce 1<sup>er</sup> octobre 2024, Donavine étant à la maison avec ses deux enfants, son beau-frère l'a trouvée à la maison et l'accusant qu'elle a donné du poison à ses enfants et l'a battu jusqu'à ce qu'il la blesse au bras.

De retour le soir, son mari a aidé sa femme à porter plainte chez le chef de colline et celui-ci leur a dit qu'il faut aller chez l'OPJ le lendemain. Le lendemain, Donavine a porté plainte chez l'OPJ mais son beau-frère Jean Bosco a refusé de répondre aux convocations de l'OPJ en disant qu'il a puni une sorcière qui a empoisonné ses enfants.

### ***Une fillette violée en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2024 indique qu'en date du 25 septembre 2024 sur la colline Kanenge, zone Kigwena, commune et province Rumonge, B.R.A âgée de 5 ans a été violée par Dismas Mvuyekure, berger des chèvres.

Selon des sources au sein d'une organisation de défense des droits des enfants à Rumonge, il a conduit l'enfant à son domicile avant de commettre ce viol. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de la police à Rumonge. L'enfant a été conduit au centre Humura de Mutambara pour une prise en charge médicale.

### ***Une fillette violée en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 octobre 2024 indique qu'en date du 30 septembre 2024, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L. N âgée de 2 ans a été violée par un homme non identifié.

Selon un membre de la famille, l'enfant est rentré en train de saigner et la victime a été conduite au centre Humura par ses parents puis à l'hôpital de Rumonge.

### ***Une fille violée en commune et province Rumonge***

En date du 6 octobre 2024, sur la colline Muhanda, commune et province Rumonge S.N, âgée de 11 ans orpheline a été violée par Floribert Manirakiza, âgé de 25 ans, travailleur domestique et membre du parti CNDD-FDD à leur domicile.

Selon un membre de la famille de la victime, le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge et la victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

### ***II.3. DROIT A LA LIBERTE***

#### ***II.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET /OU PORTEE DISPARUES***

##### ***Un membre du parti CNDD-FDD enlevé en commune Gisagara, province Cankuzo***

En date du 9 octobre 2024, vers 19 heures, sur la colline Muka, zone Bumba, commune Gisagara, province Cankuzo, Oscar Baragafise, âgé de 41 ans, père de 4 enfants, membre du parti CNDD-FDD, a été enlevé par des gens non identifiés ayant un véhicule de type Hilux double cabine aux vitres teintés sans numéro d'immatriculation.

Selon des sources sur place, Oscar est rapatrié depuis le mois de mars 2024 du camp des réfugiés de Nduta en République Unie de la Tanzanie. Il a été enlevé quand il rentrait chez lui, en provenance de son kiosque du marché de Rusigabangazi, où il exerçait un commerce de produits alimentaires.

Oscar Baragafise est originaire de la commune Bwambarangwe, province Kirundo et lors de son rapatriement, il a préféré s'installer au centre de Muka. Ses proches ont cherché Oscar dans tous les cachots mais en vain.

##### ***Une personne enlevée en commune Muha, Bujumbura Mairie***

En date du 7 octobre 2024, vers 21 heures, au quartier de Kajiji, zone Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura, Désiré Nibitanga, père de 5 enfants, âgé de 32 ans, a été intercepté par des agents du SNR. Selon des témoins oculaires, l'arrestation de la victime a eu lieu après qu'il ait été appelé par un de ses amis prénommé Eric pour qu'ils se rencontrent dans un bistrot appelé « SINZA BAR » de la localité afin de partager un verre. A ce moment, Désiré Nibitanga était en chemin en rentrant à son domicile au moment où il venait de visiter ses enfants qui vivent avec leur grand-mère en zone Ruziba dans la même zone.

Après le partage d'un verre, Eric a proposé à son ami Désiré Nibitanga de prendre un bus pour rentrer alors que lui voulait prendre une moto. Arrivés sur la route principale pour prendre le bus, Désiré a été arrêté par 6 hommes en tenues civiles mais armés de fusils.

Selon les mêmes témoins oculaires, à ce même moment, il est venu un véhicule Toyota double cabine de couleur blanche et aux vitres teintées à bord duquel il y avait des militaires. Les mêmes témoins ajoutent qu'il y avait un autre véhicule de la police de type pick-up qui a suivi cette camionnette double cabines qui a embarqué Désiré.

Selon les informations recueillies auprès des témoins, la camionnette aurait pris la direction de la commune Kanyosha mais ses proches indiquent que désiré n'avait pas de parti politique, et sont préoccupés par son état sécuritaire vu qu'ils ne l'ont pas trouvé dans tous les cachots.

### ***1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

#### **Un enfant arrêté en commune et province Bururi**

En date du 9 octobre 2024, sur la sous-colline Taba, colline Nyavyamo, commune et province Bururi, Bosco Ciza, âgé de 13 ans a été arrêté par des Imbonerakure puis conduit au cachot de la police judiciaire au chef-lieu de la province de Bururi.

Selon des sources sur place, ce jeune garçon est accusé d'avoir démoli les tombes du cimetière se trouvant sur la sous-colline Taba à 5 km du chef-lieu de la province afin de voler le matériel utilisé pour la construction de ces tombes.

### ***III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

#### ***III. 1. DROIT A L'EDUCATION***

##### ***Plus de 150 enfants dans une salle de classe dans les communes de la province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024 indique que les enfants sont assis sur le sol suite au manque des bancs pupitres et salles de classes dans les ECOFO aux chefs-lieux des directions communales de l'enseignement Rugombo, Mugina et Buganda.

Selon un témoin oculaire, l'ECOFO Karurama II de la direction communale de Rugombo non loin du bureau provincial de la province Cibitoke où chaque classe enregistre 160 enfants alors que la moyenne par classe et par enseignant est de 50.

L'ensemble des parents et éducateurs parlaient de l'absence des bancs pupitres, matériels pédagogiques et didactiques après moins d'un mois de la rentrée scolaire 2024-2025.

Cette situation s'observe dans les directions communales de Rugombo, Mugina et Buganda de la province Cibitoke. L'un des directeurs de ces écoles, comme à cette ECOFO de Karurama II avance un effectif de 2546 apprenants pour 16 salles de classe seulement et 47 enseignants soit une moyenne de 160 enfants par classe. Ce même directeur indique que des livres pour enseignants et élèves, des craies de couleur et des laboratoires pour les exercices pratiques et bancs pupitres font défaut.

Cet éducateur exhorte l'Etat et ses partenaires du secteur de l'éducation de construire à la fois de nouvelles salles de classe et de réhabiliter celles en mauvais état pour que les enfants cessent de suivre les cours étant au sol et assis sur des pierres.

Les conditions d'apprentissage sont difficiles, l'hygiène y manque et les enseignants n'arrivent pas à faire assimiler la matière aux enfants. Des enfants abandonnent massivement des écoles publiques par rapport aux écoles privées. Selon un des parents, il préfère contracter un crédit pour assurer les frais de scolarité à ses enfants dans les écoles privées que de les faire inscrire à l'école publique où le droit à leur éducation n'est pas du tout garanti.

Selon différentes sources concordantes, les effectifs élevés des écoliers et élèves sont partout signalés mêmes à travers les 6 directions communales de l'éducation de Cibitoke notamment aux écoles fondamentales des chefs-lieux des 3 communes de Rugombo, Buganda et Buganda.

Plus on s'éloigne des centres urbains, la situation d'après la même source se pose où la moyenne d'enfants par classe surtout entre la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> année se situe entre 120 et 180 enfants par classe.

## Abandons scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 en province Muramvya

Au cours de cette année scolaire écoulée 2023-2024, le nombre d'abandons scolaires en province de Muramvya est très alarmant. Les classes du fondamental sont les plus touchées.

Selon la DPE, les principales causes sont entre autres la pauvreté, les grossesses non désirées, la maladie, les déménagements familiaux, les mariages et autres.

Ainsi, les cas d'abandons par DCE et par catégorie se présentent comme suit :

### AU FONDEMENTAL

#### 1<sup>er</sup> Cycle (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années)

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	105	48	153
Kiganda	300	255	555
Mbuye	266	152	418
Muramvya	455	325	780
Rutegama	355	315	670
<b>Total</b>	<b>1481</b>	<b>1095</b>	<b>2576</b>

#### 2<sup>ème</sup> Cycle (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années)

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	70	24	94
Kiganda	139	81	220
Mbuye	139	60	169
Muramvya	289	187	476
Rutegama	269	167	436
<b>Total</b>	<b>906</b>	<b>519</b>	<b>1425</b>

#### 3<sup>ème</sup> Cycle (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années)

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	133	96	229
Kiganda	141	101	242
Mbuye	180	116	296
Muramvya	394	206	500
Rutegama	364	236	600
<b>Total</b>	<b>1212</b>	<b>755</b>	<b>1967</b>

#### 4<sup>ème</sup> Cycle (7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années)

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	74	53	127
Kiganda	126	116	242
Mbuye	85	92	177
Muramvya	156	168	324
Rutegama	228	197	416
<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>626</b>	<b>1295</b>

**TOTAL POUR L'ECOFO : 7263**

**AU POST-FONDEMENTAL**

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	67	49	116
Kiganda	101	114	215
Mbuye	58	64	122
Muramvya	104	141	245
Rutegama	121	148	269
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>516</b>	<b>967</b>

**TOTAL POUR LE POST-FONDEMENTAL : 967**

**Total général : 8230**

**Source : DPE Muramvya**

D'après la Direction Provinciale de l'Education, la cause la plus remarquable est la pauvreté. Ainsi, pour remédier à la situation, il faut instaurer des cantines scolaires dans les écoles, sans oublier la multiplication des réunions de sensibilisation à l'endroit des parents des élèves afin de juguler ce phénomène d'abandons.

#### *La pénurie du sucre en province Ruyigi*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 octobre 2024 indique qu'en province Ruyigi, le sucre reste une denrée très rare et au chef-lieu de la province, 1 kg coûte 10 000 fbu et il se vend en toute discrétion, tandis qu'à Muriza, il coûte 12 000 fbu.

Selon des sources sur place, le vendeur n'accepte pas de vendre 1/2 kg. Ceux qui en ont besoin s'approvisionnent depuis Cankuzo ou Gitega et à Cankuzo, le sucre existe dans quelques 3 endroits seulement dans toute la province, et le prix reste maintenu à 8000 fbu le kg.

## **IV. DROITS CATEGORIELS**

### **IV.1. DROITS DE L'ENFANT**

#### ***Un nouveau-né abandonné en commune Nyanza lac, province Makamba***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 octobre 2024 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sur la colline Muyange, commune Nyanza-lac province Makamba, un nouveau-né a été retrouvé entouré de son placenta dans un sac par des personnes qui se rendaient aux champs très tôt le matin. Selon des témoins, le nouveau-né a été pris en charge par la famille de Nsabimana Hilaire et Nkurunziza Claudine en attente de bonnes actions de l'administration et les organisations humanitaires. Son enregistrement à l'état civil a eu lieu avec père et mère inconnu.

#### ***Trois garçons victimes de Trafic d'êtres humains en commune Gisagara, province Cankuzo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 octobre 2024 indique qu'en date du 5 septembre 2024, en province Cankuzo, trois garçons dont Lionnel Tuyizere, âgé de 11 ans, élève en 3<sup>ème</sup>; Théogène Mugisha, âgé de 11 ans, élève en 2<sup>ème</sup> et Alexandre Mugisha, âgé de 13 ans, élève 5<sup>ème</sup>, tous élèves à l'ECOFO Rusigabangazi, DCE Gisagara, ont été conduits en Tanzanie à la recherche du travail par Japhet Nizigiyimana, de la colline et zone Camazi, commune Gisagara.

Selon des témoins oculaires, Japhet a emporté les enfants à Kahama, en Tanzanie et en est revenu seul. Dès son retour, l'auteur présumé a été poursuivi par les parents des victimes en collaboration avec les autorités locale.

L'auteur présumé a préféré quitter sa colline d'origine Camazi pour se réfugier vers la commune Cankuzo. Il a été arrêté en date du 18 septembre 2024 par les instances habilitées et mis au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo. Les parents des victimes ont été convoqués par l'OPJ Gilbert en date du 19 septembre 2024 pour qu'ils puissent porter plainte et fournir des éclaircissements sur ce cas de traite.

#### ***Un nouveau-né tué en commune et province Cankuzo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 octobre 2024 indique qu'en date du 4 octobre 2024, sur la colline Gahoko, zone et commune Cankuzo, un nouveau-né de sexe masculin a été tué par sa mère Anitha Rumondo, cultivatrice, en le coupant en plusieurs parties, et en les jetant séparément dans la brousse tout près du sentier.

Selon les témoins sur place, c'était la deuxième grossesse de Mélance Ciza, plombier. Anitha est la concubine de Mélance. Selon des sources sur place, les deux Anitha et Mélance, sont tous de ladite colline et aussi membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par ses voisins en collaboration avec les autorités collinaires et Mélance a été conduit au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo tandis qu'Anitha a été conduite au cachot des femmes au parquet de Cankuzo.

Anitha se justifie devant les juges du TGI Cankuzo qu'elle a tué le bébé en le coupant à l'aide d'une machette sur ordre de Mélance car il ne voulait pas avoir un garçon mais, Mélance nie cela, plutôt réclame qu'elle soit punie pour avoir tué son enfant. Mélance aurait été libéré.

## ***Un nouveau-né tué en commune Nyabiraba, province Bujumbura***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 octobre 2024 indique qu'en date du 5 octobre 2024, sur la colline Mugendo, commune Nyabiraba, province Bujumbura, Consolate Habonimana, fille-mère, âgée de 32ans a mis au monde un bébé vers 10 heures du matin et l'a tué.

Selon le chef de colline Mugendo, Ferdinand Ntahomvukiye, la fille était seule à la maison et puis a mis au monde cet enfant et l'a jeté dans la rivière Kirambi. Le corps sans vie a été retrouvé par les gens qui exploitent le gravier et le sable dans cette rivière. La cause qui a poussé cette fille -mère à tuer son enfant n'est pas connue.

L'enterrement de cette dernière a eu lieu le même jour vers 15heures sur l'ordre de l'administration communale. L'auteur de ce crime a été arrêté et détenu au cachot Communal de la province Bujumbura.

### ***V. CONCLUSION***

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des auteurs des crimes observés et demande :

- ⇒ Au gouvernement de Gitega d'arrêter toutes les actions de persécutions des militants de l'opposition et prendre toutes les mesures pour protéger la population burundaise sans discrimination d'opinion politique;
- ⇒ Au ministre de la Justice et de garde de sceaux de veiller au respect de la loi contre des auteurs des crimes;
- ⇒ Au ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et sécurité publique de garantir inclusivement les droits et libertés publiques à tous les citoyens burundais.